

| | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> Back-office – Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> Technologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> Réglementation |

CIRCULAIRE 114-15

Le 23 septembre 2015

RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS POUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le 12 août 2015, la Bourse de Montréal Inc. (la “**Bourse**”) a autocertifié des modifications aux exigences prévues à l'article 14102 des Règles de la Bourse afin de (1) clarifier l'exigence selon laquelle les participants agréés doivent transmettre un rapport confirmant qu'il n'y a aucune positions à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun des instruments dérivés visés, afin de (2) reporter l'heure limite pour la transmission de rapports par les participants agréés de 8 h 00 (HE) à 9 h 00 (HE) et afin de (3) préciser que les rapports doivent être transmis dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse. Ces amendements seront effectifs à partir du 1er octobre 2015; veuillez vous référer à la [circulaire 100-15](#) pour de plus amples détails.

Noter que les heures de déclaration prescrites durant lesquelles les “Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés” seront acceptées, pour rencontrer les exigences réglementaires, sont les suivantes:

- En semaine: Lundi au Vendredi, de 01:00:00 à 22:00:00
- Fin de semaine: Dimanche, de 10:00:00 à 22:00:00

L'horaire est selon le fuseau horaire de l'Est.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Giancarlo Percio, analyste de marché principal, Division de la réglementation, au 514 787-6484, ou à l'adresse courriel gpercio@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation